



LA GOUTTE D'E.A.U.

Page d'information trimestrielle N°1

mars 2025

Qui sommes-nous ?

Créée en 2018, l'association cad'E.A.U. est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 6 Août 1901. Elle réunit des citoyens des communes de la DPVa (Dracénie Provence Verdon agglomération), motivés par l'intérêt général et la préservation de la ressource en eau.

Son rôle est de sensibiliser les usagers-citoyens, de les informer, de leur donner des outils pour intervenir et faire entendre leur voix, pour peser sur les décisions auprès des élus, qui concernent l'avenir de ce bien vital et de coordonner leurs actions.

Elle siège dans deux commissions de la DPVa :

Le Conseil de gestion de la Régie Publique Communautaire de l'EAU et de l'Assainissement.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Elle affirme que l'eau est un commun, inaliénable, public et naturel, auquel tous les habitants de la planète ont droit d'accéder et qui ne peut faire l'objet d'une appropriation privée.

Le points marquants de l'année 2024.

L'association cad'E.A.U. de par son engagement dans les instances communautaires de l'eau de DPVA a relevé des points d'évolution positive dans la gestion en régie publique en 2024

Voilà les points marquants :

Nota : Ils ne concernent que les communes en régie publique de l'eau Communautaire de DPVA.

- **L'harmonisation des tranches de consommations (6) au lieu de (36) précédemment.**

Chaque commune avait par le passé sa propre gestion de la tarification et de la facturation donc des tranches de tarifs très différentes. Désormais une [harmonisation](#) des tranches tarifaires a été mise en place, ce qui permet : une harmonisation (plus égalitaire) une lisibilité, une possibilité de comparaison et d'analyse.

- **La mise en place d'un tarif cible DPVA dans chacune des communes en régie publique.**

La régie publique a instauré un [tarif cible](#) à atteindre par chaque commune dans les années à venir.

Le tarif cible est parfois plus haut que le tarif actuel, parfois plus bas.

L'idée est d'aller progressivement vers un même prix de l'eau pour tous.

- **La convention avec CANJUERS qui permet d'alimenter en période critique les Villages Bargème, Bargemon.**

Le manque d'approvisionnement d'eau de 2022 avait entraîné une distribution de bouteilles, désormais un réseau de canalisations a été mis en place pour alimenter les villages concernés à partir de la nappe de Canjuers suite à des accords entre le ministère des armées DPVA et les villages concernés...

- **La mise en réseau des communes pour alimentation en eau potable de secours.**

Des canalisations sont mises en place entre certaines communes de DPVA pour assurer une alimentation de [secours en eau potable](#) donc des transferts d'eau entre les communes.

- **La lutte contre les fuites, rendements réseau et indices linéaires de pertes.**

L'objectif de 80% de rendements des réseaux n'est pas encore atteint mais en progrès, de nombreux travaux réalisés qui vont se poursuivre.

- **De nouvelles communes qui rejoignent la régie publique à l'expiration de leur contrat de DSP.**

Plusieurs communes ont abandonné la délégation de service public avec VEOLIA SUEZ ou SAUR pour rejoindre la régie publique communautaire. Nous nous en réjouissons et militons toujours pour que toutes les communes encore en DSP rejoignent la régie publique à l'expiration de leur contrat de DSP.

Cotisation 2025.

Nous sommes persuadés que votre intérêt est intact ou plus fort encore pour la défense très actuelle de l'eau. L'association œuvre sur cette problématique sur notre territoire pour la sauvegarde, l'utilisation et la gestion de l'eau.

Le montant de la cotisation annuelle est de 12€ (10€ en mars) La cotisation est notre ressource principale. Vous pouvez ainsi continuer à nous soutenir...

Vous pouvez régler soit : - par chèque à l'ordre de Association cad'E.A.U, adressé à :

chez Jean Bernard ALMÉLA, 296, Chemin Saint Michel. 83690 SALERNES

- par virement bancaire : Association "cad'E.A.U"

IBAN : FR76 1910 6000 1243 6662 7630 308

BIC : AGRIFRPP891

